

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

N° 009/2022

**Objet : Information au conseil  
communautaire sur les  
décisions de la Présidente dans  
le cadre de l'exercice des  
délégations de pouvoir**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 18 février 2022.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** BIANCONE Edith, BLANC Michel.

**Pour la Commune de CABANNES :** HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOUFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

**Pour la Commune de PLAN ORGON :** LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné à pouvoir à BIANCONE Edith*).

**Pour la Commune de CABANNES :** CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*), DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*).

**Pour la Commune de SAINT-ANDIOL :** ROBERT Daniel (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

**Secrétaire de séance :** M. CHAUVET Éric

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

➤ **Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres**

- Décision portant attribution à la SARL CLOTURES SANIEZ SUD du marché de travaux n°2021M40-TVX pour la mise en sécurité du captage de Barbentane par la pose de clôtures souples pour un montant global forfaitaire de 5 654 € HT (6 784,80 €TTC) et une durée du marché de 3 mois à partir du démarrage des travaux.

- Décision portant attribution à la Société VALORTEC ORTEC INDUSTRIE du marché n° 2021M43-DECH relatif à la mise à disposition et l'enlèvement de contenants, le transport, le traitement et la valorisation des déchets dangereux ménagers collectés en déchetterie pour un montant de 23 221,60 € (102 175,04 € TTC) et une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.
- Décision portant attribution à la SARL Christophe CAIRE Architecture du marché n° 2021M50-SIEGE\_MOE Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments du siège de Terre de Provence Agglomération à Eyragues pour un montant de 39 000 € HT (46 800 € TTC) et une durée globale prévisionnelle de 12 mois.
- Décision portant attribution à la Société FM DEVELOPPEMENT d'une commande de fourniture et livraison de conteneurs de 660 L pour un montant de 7 300,20 € HT (8 760,24 € TTC) et un délai de livraison d'environ 6 semaines.
- Décision portant attribution à la société PRECIA MOLENE SERVICE du marché n°2021M39-EXPL relatif à la réparation, à la révision et à la vérification périodique des ponts bascules pour un montant estimatif annuel de 10 475 € HT (12 570 € TTC) et une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois.
- Décision portant attribution à la POSTE de la distribution de la revue intercommunale n°11 Marché n° 2021M48-COM pour un montant de 6 643,34 € HT (7 612,01€ TTC).
- Décision portant attribution à la société JCB LYOMAT du marché n°2021M46-DECH relatif à la fourniture et livraison d'un tractopelle pour un montant de 85 000 € HT (102 000 € TTC) et une durée de livraison de 53 jours à compter de la notification du marché.
- Décision portant attribution à la société AZUR TRUCKS du marché n°2021M51-DECH relatif à la fourniture et livraison d'un châssis 6X2 PTAC 26T avec bras et potence coulissante pour un montant de 122 600 € (147 120 € TTC) et une durée de livraison de 60 jours.
- Décision portant attribution à la SARL JB CARTO du marché n°2021M45-OTI relatif à la réalisation des Editions Touristiques 2022 pour un montant de 12 485,50 HT (14 583,63 TTC) et un délai d'exécution de 3 mois.
- Décision portant attribution à la société ERIC AJASSE du marché 2022M02-TVX\_SIEGE relatif à la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux du siège de TPA pour un montant de 1 850 € (2 220 € TTC) et un délai d'exécution de 4 semaines.
- Décision portant attribution à la société SOCOTEC CONSTRUCTION du marché 2022M05-TVX\_SIEGE\_CT concernant la mission de contrôle technique pour la réhabilitation des bâtiments du siège de TPA pour un montant de 4 765 € HT (5 718 € TTC) et un délai d'exécution de 11 mois.

➤ **Décisions de la Présidente portant sur la sollicitation de subventions**

- Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition de matériel roulant pour les déchèteries pour un montant total de 887 783,94 € HT, sollicitation à hauteur de 40,01% soit un montant estimé de subvention de 355 204 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la gestion différenciée et durable des espaces pour un montant total de 30 000 € HT, sollicitation à hauteur de 17,5 % soit un montant estimé de subvention de 5 250 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la modernisation de l'éclairage public de la zone d'activité des Iscles à Chateaurenard – tranche 2 pour un montant total du projet de 165 000 € HT, sollicitation à hauteur de 35 %, soit un montant estimé de subvention de 57 750 €.
- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la modernisation de l'éclairage public de la zone d'activité du Pont à Plan d'Orgon pour un montant total de 525 000 €, sollicitation à hauteur de 35 %, soit un montant estimé de subvention de 183 750 €.

- Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour l'acquisition d'équipements de collecte de proximité : colonnes et camions de collecte pour un montant total de 1 765 797,54 €, sollicitation à hauteur de 35% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 618 029,14 €.
  - Décision de sollicitation de subvention auprès de l'Etat (DSIL/DETR) pour la mise en place de signalisation/signalétique sur les zones d'activité pour un montant total estimé à 74 400, sollicitation à hauteur de 70 %, soit un montant estimé de subvention de 52 080 €
- **Décisions de la Présidente relative à une convention de participation aux équipements**
- Décision portant sur la convention de participation aux équipements de la ZAC du SAGNON conclue avec la SCCV le Relais pour un montant de participation fixé à 114 000 €.
- **Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption**
- Décision portant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par Me Laure REBOUL, notaire à VILLENEUVE LES AVIGNON, sur la parcelle BL 190, relative à la vente d'une propriété bâtie sise 5 chemin de Maya – lotissement Maya Pro à CHATEAURENARD pour un montant de 440 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption
  - Décision portant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par Me Sébastien CASONI, notaire à BEDARRIDES, sur la parcelle DS n° 411, relative à la vente d'un terrain à bâtir de 2 005 m<sup>2</sup> sis 9 Parc des Baumes à CHATEAURENARD pour un montant de 207 6000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.
  - Décision portant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par Me Mathieu THOLOZAN, notaire à PLAN D'ORGON, sur la parcelle BL n° 100, relative à la vente d'une propriété bâtie sur un terrain de 9 014 m<sup>2</sup> sise 1203 route d'Avignon à CHATEAURENARD pour un montant de 600 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Membres en exercice : 42  
 Votants : 42  
 Donnent acte : 42

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 24 février 2022**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

